REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21260166000070

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune MAIRIE DE LORIOL

POSTE COMPTABLE DE: TRESOR PUBLIC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: Assainissement (2)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	24
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	26
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	29
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	31
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	33
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	34
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	36
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXPLOITATION

	•		
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	200 020 00 1	
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	288 849,71
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	568 650,00	568 650,00
•••	,	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	515 700,72	555 282,72
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	52 847,28	0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	0,00	13 265,28
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	568 548,00	568 548,00
_		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 137 198,00	1 137 198,00

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	38 200,00	0,00	65 990,00	65 990,00	65 990,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
T	otal des dépenses de gestion des services	38 210,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
66	Charges financières	13 000,00	0,00	10 950,00	10 950,00	10 950,00
67	Charges exceptionnelles	72 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	8 516,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	137 035,00	0,00	78 950,00	78 950,00	78 950,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	221 903,00		301 790,00	301 790,00	301 790,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	192 600,00		187 910,00	187 910,00	187 910,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	414 503,00		489 700,00	489 700,00	489 700,00
	TOTAL	551 538,00	0,00	568 650,00	568 650,00	568 650,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 568 650,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	205 000,00	0,00	205 000,29	205 000,29	205 000,29
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Total des recettes de gestion des services	228 000,00	0,00	228 000,29	228 000,29	228 000,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	228 000,00	0,00	228 000,29	228 000,29	228 000,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	51 000,00		51 800,00	51 800,00	51 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	51 000,00		51 800,00	51 800,00	51 800,00
	TOTAL	279 000,00	0,00	279 800,29	279 800,29	279 800,29

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 288 849,71 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 568 650,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	437 900,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 301,48	437,28	40 000,72	40 000,72	40 438,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	334 128,52	52 410,00	214 100,00	214 100,00	266 510,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	359 430,00	52 847,28	254 100,72	254 100,72	306 948,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	127 000,00	0,00	188 800,00	188 800,00	188 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	127 000,00	0,00	188 800,00	188 800,00	188 800,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	486 430,00	52 847,28	442 900,72	442 900,72	495 748,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	51 000,00		51 800,00	51 800,00	51 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	307 570,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	358 570,00		72 800,00	72 800,00	72 800,00
	TOTAL	845 000,00	52 847,28	515 700,72	515 700,72	568 548,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	568 548,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	5 000,72	5 000,72	5 000,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	5 000,72	5 000,72	5 000,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	39 582,00	39 582,00	39 582,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	39 582,00	39 582,00	39 582,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	44 582,72	44 582,72	44 582,72
021	Virement de la section d'exploitation (4)	221 903,00		301 790,00	301 790,00	301 790,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	192 600,00		187 910,00	187 910,00	187 910,00
041	Opérations patrimoniales (4)	307 570,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	722 073,00		510 700,00	510 700,00	510 700,00
	TOTAL	722 073,00	0,00	555 282,72	555 282,72	555 282,72

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 265,28
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	568 548,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	437 900,00
--	------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll.
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	65 990,00		65 990,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66 67	Charges financières Charges exceptionnelles	10 950,00 0,00	0,00 0,00	10 950,00 0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	187 910,00	187 910,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		2 000,00
023	Virement à la section d'investissement		301 790,00	301 790,00
	Dépenses d'exploitation – Total	78 950,00	489 700,00	568 650,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
The state of the s	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	568 650,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00 0,00	0,00 51 800,00	0,00 51 800,00	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	188 800,00	0,00	188 800,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
20 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Dépréciation des immobilisations	40 438,00 0,00 0,00 266 510,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 21 000,00 0,00 0,00 0,00	40 438,00 0,00 0,00 287 510,00 0,00 0,00 0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00	
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	
	Dépenses d'investissement – Total 495 748,00 72 800,00 568 548,0				

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIF	E 0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	S 568 548,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	205 000,29		205 000,29
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	23 000,00		23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 51 800,00 0,00 0,00	0,00 51 800,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	228 000,29	51 800,00	279 800,29

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 288 849,71

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 568 650,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,72	0,00	5 000,72
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	21 000,00	21 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		187 910,00	187 910,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		301 790,00	301 790,00
	Recettes d'investissement – Total	5 000,72	510 700,00	515 700,72

MAIRIE DE LORIOL - Assainissement - BP - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	38 200,00	65 990,00	65 990,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	47 990,00	47 990,00
616	Primes d'assurances	3 000,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	7 000,00	7 000,00
618	Divers	13 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL	. = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	38 210,00	66 000,00	66 000,00
66	Charges financières (b) (8)	13 000,00	10 950,00	10 950,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	8 700,00	8 700,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-650,00	-650,00
6618	Intérêts des autres dettes	3 000,00	2 900,00	2 900,00
67	Charges exceptionnelles (c)	72 309,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	71 309,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	5 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	5 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	8 516,00	2 000,00	2 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	137 035,00	78 950,00	78 950,00
023	Virement à la section d'investissement	221 903,00	301 790,00	301 790,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	192 600,00	187 910,00	187 910,00
6688	Autre	2 600,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	190 000,00	187 910,00	187 910,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	414 503,00	489 700,00	489 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	414 503,00	489 700,00	489 700,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	551 538,00	568 650,00	568 650,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	568 650,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	4 200,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 850,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-650,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

MAIRIE DE LORIOL - Assainissement - BP - 2022

- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	205 000,00	205 000,29	205 000,29
704	Travaux	5 000,00	5 000,29	5 000,29
70611	Redevance d'assainissement collectif	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74	Subventions d'exploitation	23 000,00	23 000,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	228 000,00	228 000,29	228 000,29
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	228 000,00	228 000,29	228 000,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	51 000,00	51 800,00	51 800,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	51 000,00	51 800,00	51 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	51 000,00	51 800,00	51 800,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	279 000,00	279 800,29	279 800,29

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	288 849,71
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	568 650,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

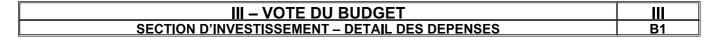
⁽⁶⁾ Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

⁽⁷⁾Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

⁽⁹⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 301,48	40 000,72	40 000,72
203	Frais d'études, recherche, développement	25 301,48	40 000,72	40 000,72
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	334 128,52	214 100,00	214 100,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	334 128,52	214 100,00	214 100,00
	Total des dépenses d'équipement	359 430,00	254 100,72	254 100,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	127 000,00	188 800,00	188 800,00
1641	Emprunts en euros	37 000,00	37 400,00	37 400,00
1687	Autres dettes	90 000,00	151 400,00	151 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	127 000,00	188 800,00	188 800,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	486 430,00	442 900,72	442 900,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	51 000,00	51 800,00	51 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	51 000,00	51 800,00	51 800,00
1391	Subventions d'équipement	49 300,00	49 300,00	49 300,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 700,00	2 500,00	2 500,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	307 570,00	21 000,00	21 000,00
1641	Emprunts en euros	292 000,00	0,00	0,00
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	15 570,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	21 000,00	21 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	358 570,00	72 800,00	72 800,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	845 000,00	515 700,72	515 700,72

	_
RESTES A REALISER N-1 (10)	52 847,28
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	568 548,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

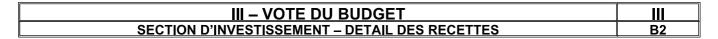
⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,72	5 000,72
1333	P.A.E. Plan aménagement d'ensemble	0,00	5 000,72	5 000,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	5 000,72	5 000,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	39 582,00	39 582,00
1068	Autres réserves	0,00	39 582,00	39 582,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	39 582,00	39 582,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	44 582,72	44 582,72
021	Virement de la section d'exploitation	221 903,00	301 790,00	301 790,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	192 600,00	187 910,00	187 910,00
1687	Autres dettes	2 600,00	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	2 000,00	1 110,00	1 110,00
2813	Constructions	2 000,00	1 160,00	1 160,00
28158	Autres matériels, outillage technique	186 000,00	185 640,00	185 640,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	414 503,00	489 700,00	489 700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	307 570,00	21 000,00	21 000,00
1687	Autres dettes	292 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	15 570,00	21 000,00	21 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	722 073,00	510 700,00	510 700,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	722 073,00	555 282,72	555 282,72

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	13 265,28
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	568 548,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	t dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			,			,	
			oteo					Taux initial	nitial		Dório		Possibilité	ý*c
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembour-	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt	Index (4)	Niveau de taux	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements	Profil d'amor- tissement	de rembour- sement	gorie d'em-
			(1)					Ē.			(9)		N/O	(8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0								_	
164 Emprunts auprès					550 000,00								_	
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					550 000,00									
1219521	CAISSE DEPOTS ET	29/03/2012	30/04/2012	01/05/2013	150 000,00	н		4,510	4,512		٧	X Echéance		A-1
	CONSIGNATIONS								,			constante		
505813	BANQUE POSTALE	30/11/2015	15/12/2015	01/04/2016	300 000,00	ш		1,710	1,723		F	X Echéance constante		A-1
9010120	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARDEC	27/03/2012	25/07/2012	25/02/2013	100 000,00	ш		4,600	4,601		4	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
											Ì			
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00,00									
									Ť		Ī			
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					400 873,54									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
									1			Ī		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
								Taux initial	litial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Cate- gorie d'em- prunt (8)
1687 Autres dettes (total)					400 873,54									
RBT MON535654	MAIRIE LORIOL	22/02/2021	01/04/2021	01/04/2021	400 873,54	н		062'0	0,842		_	X Echéance constante	0	A-1
Total général					950 873,54									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES IV – IV – IV	INTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

			i	Emminite of flother at 101/04/N	<u>ئ</u> انا	=	Emprints of dottes an 04/04/N		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		313 359,05					37 278,38	8 619,05	00'0	4 165,47
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		313 359,05					37 278,38	8 619,05	00'0	4 165,47
1219521		00'0	A-1	72 066,58	5,33	ш		4,512	10 726,48	3 250,20	00'0	1 844,29
505813		00'0	A-1	193 973,68	00'6	ш		1,723	19 524,85	3 192,19	0,00	745,77
9010120		00'0	A-1	47 318,79	2,08	ш		4,601	7 027,05	2 176,66	00'0	1 575,41
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		0,00					0,00	0,00	0,00	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		371 133,81					39 927,78	2 896,85	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1687 Autres dettes (total)		00'0		371 133,81					39 927,78	2 896,85	00'0	00'0
RBT MON535654		00'0	A-1	371 133,81	00'6	ш		0,879	39 927,78	2 896,85	00'0	00'0
Total général		00'0		684 492,86					77 206,16	11 515,90	0,00	4 165,47

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement. (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simp (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 - (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

7 11 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1									eT T	Taux	Niveau		() () () () () () () () () ()	% par
structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque lique, indiquer le	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	après couver- ture	à la à la date de vote du	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	percevoir au cours de l'exercice (le cas	taux taux selon le
numéro de contrat) (1)				Ē						éventu- elle (8)	budget (9)		échéant) (11)	restant
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	0,00
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la dassification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la dassification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		<u>></u>	- ANNEXES				>
ELEMENTS	JU BILAN – E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A1.4
		A1.4 – TYPOLC	A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
<u>-</u>	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	684 492,86	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Montant en euros

% de l'encours

(F) Autres types de structures

00'0

0,00

00'0

0,00

00'0

0,00

00'0

Montant en euros

Nombre de

produits

00,00

0,00

0,00

0,00

0,00

% de l'encours

(E) Multiplicateur jusqu'à 5

00'0

0,00

00'0

0,00

0,00

Montant en euros

Nombre de

produits

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
RBT 30% PRET CFFL A LA COMMUNE	400 873,54	39 927,78	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	19-02-1997
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	15	19/02/1997

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		`
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		240 600,00	I 240 600,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	188 800,00	188 800,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	37 400,00	37 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	151 400,00	151 400,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	51 800,00	51 800,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	51 800,00	51 800,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	240 600,00	52 847,28	0,00	293 447,28

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		489 700,00	III 489 700,00
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	489 700,00	489 700,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	1 110,00	1 110,00
2813	Constructions	1 160,00	1 160,00
28158	Autres matériels, outillage technique	185 640,00	185 640,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	301 790,00	301 790,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	489 700,00	0,00	13 265,28	39 582,00	542 547,28

	N	lontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	293 447,28
Ressources propres disponibles	IV	542 547,28
Solde	V = IV – II (6)	249 100,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

 $^{(5)\} Indiquer\ le\ montant\ correspondant\ figurant\ en\ II-Présentation\ générale\ du\ budget-vue\ d'ensemble.$

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A F 4 4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

Assainissement (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
011	Charges à caractère général	65 990,00	
617	Etudes et recherches	7 000,00	
611	Sous-traitance générale	3 000,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	47 990,00	
616	Primes d'assurances	3 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	
66	Charges financières	10 950,00	
6618	Intérêts des autres dettes	2 900,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 700,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-650,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	
022	Dépenses imprévues	2 000,00	
	Total des dépenses réelles	78 950,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	187 910,00	
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	187 910,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	301 790,00	
	Total des dépenses d'ordre	489 700,00	
	D 002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	568 650,00	

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
013	Atténuations de charges	0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations	205 000,29		
704 70611	Travaux Redevance d'assainissement collectif	5 000,29 200 000,00		
74	Subventions d'exploitation	23 000,00		
74	Subventions d'exploitation	23 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00		
76	Produits financiers	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		
	Total des recettes réelles	228 000,29		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 800,00		
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	51 800,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
	Total des recettes d'ordre	51 800,00		
	R 002 (5)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	279 800,29		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A F 4 O
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Assainissement (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	40 438,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	266 510,00	
Opérations d'équip	pement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	188 800,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	
Opérations pour co	ompte de tiers (1 ligne par opération)		
	Total des dépenses réelles	495 748,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	51 800,00	
041	Opérations patrimoniales	21 000,00	
	Total des dépenses d'ordre	72 800,00	
	D 001 (4)	0,00	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	568 548,00	

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	5 000,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour c	compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	5 000,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections	187 910,00
041	Opérations patrimoniales	21 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	301 790,00
	Total des recettes d'ordre	510 700,00
	R 001 (4)	0,00
•	TOTAL GENERAL DES RECETTES	515 700,72

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4504
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4 = 0 0
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	ll l	228 000,29

Boot des consettes disconnect secondées ou titue de libraries ou 0/ (0)		
∥ Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	0.00
T are aco garantico a cinprant accoracco da titro de l'exercice en 70 (o)		0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) 01/01/2017 - GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	SAUR région sud est	SAUR région sud est	Société Française	0,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

 $^{(3)\ {\}it Pr\'eciser la nature de la d\'el\'egation (concession, affermage, r\'egie int\'eress\'ee, \ldots)}.$

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 22/03/2022

Présenté par (1) Le Maire, A Loriol-sur-Drôme le 28/03/2022 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Loriol-sur-Drôme, le 28/03/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDEMARD Nicolas	
AURIAS CLAUDE	
BERTRAND Arnaud	
BRUN Françoise	
BRUN Sabine	
CHANAL Katia	
CHAPUIS Charles	
COURTIAL Ghislain	
DAVID Marion	
DESSENNE Michel	
FALLIGAN DE VERGNE Claude	
GAUCHER Marie-Josée	
GREMAUD Camille	
JACQUOT Catherine	
LESPETS Pierre	
LOZANO Virginie	
MACAK Jean-Pierre	
MAIA Pierre	
MARIUSSE Coraline	
MARTINS Samuel	
PEYRET Jean-Marc	

MAIRIE DE LORIOL - Assainissement - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

POURCHAILLE Céline	
RIOU Jérémy	
SCRIVANI Julie	
SIX Marie-Louise	
THEUREAU Jennifer	
VAILLANT Sylvain	
VIGUIER David	
ZONTINI Emeline	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Loriol-sur-Drôme,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.